

## Worldline lance son plan d'actionnariat salarié « ASTERIA 2026 »

Paris, La Défense, 16 juin 2026 – Worldline S.A. [ISIN: FR00140182K6 – Euronext: WLN] (la « Société » ou « Worldline »), un leader européen des services de paiement, annonce aujourd'hui le lancement de son **nouveau plan d'actionnariat salarié « ASTERIA 2026 »**, réservé aux adhérents du plan d'épargne groupe Worldline.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse et Turquie, qui seront éligibles au plan d'épargne groupe Worldline, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités locales.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

### ÉMETTEUR

#### WORLDLINE

Société Anonyme

Capital de 45 273 456 euros

Siège social : 1, Place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux

378 901 946 RCS Nanterre

Euronext Paris (France) – compartiment A

Action ordinaire code ISIN : FR0011981968

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

### CADRE DE L'ÉMISSION – MOTIFS DE L'OFFRE

Le Conseil d'administration de Worldline, agissant dans le cadre de la 23ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 11 juin 2026 (l'« Assemblée Générale »), a décidé de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe Worldline dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre du développement de l'actionnariat salarié qui est un objectif du Groupe Worldline et permet ainsi de reconnaître la contribution des collaborateurs à la performance du Groupe ainsi que de leur offrir la possibilité d'être associés à la stratégie à long terme du Groupe.

### OFFRES DE TITRES

Dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de Worldline du 29 janvier 2026 a approuvé le principe d'une augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 2,5 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale, réservée aux salariés de Worldline et des sociétés qui lui sont liées, adhérentes au plan d'épargne groupe Worldline (le « PEG ») ou au plan d'épargne entreprise de Worldline PREPAID SERVICES FRANCE (« PEE PREPAID »).

Le Directeur Général a, sur délégation du Conseil d'administration, fixé le prix de souscription des actions le 12 juin 2026 à 10,10 euros. Ce prix de souscription est égal à 80 % du prix de référence, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Worldline sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 séances de

bourse précédant la date de fixation du prix de souscription, soit 12,62 euros par action après regroupement, et reflète une décote de 20 % par rapport à ce prix de référence.

Les nouvelles actions Worldline qui seront émises porteront jouissance courante et donneront droit à tout dividende mis en distribution par la Société à compter de leur date d'émission.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### Les bénéficiaires de l'offre sont :

- les salariés et mandataires sociaux des sociétés du périmètre de l'offre répondant aux conditions de l'article L. 3332-2 du Code du travail qui auront adhéré au PEG, ou au PEE PREPAID justifiant d'une condition d'ancienneté de trois mois à la date de clôture de la période de souscription ;
- les retraités et les préretraités en France qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au PEG ou au PEE PREPAID conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer d'effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le PEG ou PEE PREPAID.

### Les sociétés du périmètre de l'offre sont :

- la Société Worldline, Société Anonyme au capital de 45.273.456 euros dont le siège social est situé au 1, place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux ; et
- les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail qui ont adhéré au PEG et dont le siège social est établi dans les pays suivants : France, Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse et Turquie, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

### Formule de souscription proposée

Les bénéficiaires peuvent souscrire à une formule dite « classique », avec une décote de 20 % et un abondement dans le cadre du PEG Worldline ou du PEE PREPAID. Les souscripteurs seront exposés aux variations du cours de l'action Worldline.

### Autres conditions de souscription

- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), à l'exception de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal où les actions seront souscrites en direct.
- Abondement : les souscriptions bénéficieront d'un abondement à raison d'une action offerte pour une action souscrite, dans la limite du nombre entier d'actions correspondant à un montant égal ou immédiatement inférieur à 1 500 euros bruts. Les actions attribuées au titre de cet abondement seront souscrites au prix de souscription.
- Droits de vote : les droits de vote des porteurs de parts dans le fonds commun de placement d'entreprise seront exercés aux assemblées générales de Worldline par le conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise ou directement par les salariés souscripteurs dans les pays où les actions sont souscrites en direct.

- Plafond de souscription : les versements des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute.
- Blocage des parts des fonds communs de placement d'entreprise ou des actions Worldline : les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts du fonds commun de placement d'entreprise ou les actions souscrites en direct pendant une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031 inclus, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

## CALENDRIER DE L'OPÉRATION

- Période de souscription : du 17 au 29 juin 2026 inclus
- Date indicative du règlement-livraison : 31 juillet 2026

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

## COTATION

L'admission des nouvelles actions Worldline aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011981968) est prévue à compter du 31 juillet 2026, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

## MENTION SPÉCIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation en vue de l'achat d'actions Worldline.

L'offre d'actions Worldline réservée aux salariés sera mise en œuvre uniquement dans les pays où une telle offre aura fait l'objet des formalités requises auprès des autorités locales compétentes et/ou de l'approbation d'un prospectus par ces autorités, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre ne sera réalisée que dans les pays où l'ensemble des formalités d'enregistrement et/ou de notification requises auront été accomplies et où les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, dans les pays où un tel prospectus n'aurait pas été approuvé, où une telle exemption ne serait pas disponible, ou dans lesquels l'ensemble des procédures d'enregistrement et/ou de notification requises n'aurait pas été accompli ou les autorisations nécessaires n'auraient pas été obtenues. Des copies de celui-ci ne devraient donc pas y être envoyées.

## CONTACTS POUR LES SALARIÉS

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires peuvent s'adresser au contact indiqué dans la documentation mise à leur disposition.

## RELATIONS INVESTISSEURS

**Cesar Zeitouni**

[cesar.zeitouni@worldline.com](mailto:cesar.zeitouni@worldline.com)

**Peter Farren**

[peter.farren@worldline.com](mailto:peter.farren@worldline.com)

## COMMUNICATION

**Virginie Bonnet**

[virginie.bonnet@worldline.com](mailto:virginie.bonnet@worldline.com)

**Antoine Denry / Wandrille Clermontel**

[teamworldline@taddeo.fr](mailto:teamworldline@taddeo.fr)

## A PROPOS DE WORLDLINE

Worldline [Euronext : WLN] est un leader européen des services de paiement. Couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, le Groupe met à la disposition de ses clients une expertise unique pour le traitement et la sécurisation de leurs paiements, et favoriser ainsi leur croissance. Worldline s'appuie sur son plan stratégique 2030 et sa capacité d'innovation technologique pour bâtir le partenaire européen de référence en matière de paiement pour les commerçants et les institutions financières. Avec plus d'un million de clients, Worldline a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. [worldline.com](http://worldline.com)

La raison d'être de Worldline est de concevoir et exploiter des services de paiement et de transactions numériques pour contribuer à une croissance économique durable et renforcer la confiance et la sécurité dans nos sociétés. Worldline les rend respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, tout en accompagnant les transformations sociétales.

## AVERTISSEMENT

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que les sociétés ne peuvent ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché à terme ou le comportement d'autres acteurs sur le marché. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations relatives à des situations futures et doivent être interprétées comme telles. Ces déclarations peuvent se référer aux plans, objectifs et stratégies de Worldline, de même qu'à des événements futurs, des revenus à venir ou encore des synergies ou des résultats qui ne constituent pas une information factuelle à caractère historique. L'évolution des événements ou les résultats peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 6 mars 2026 sous le numéro de dépôt D.26-0071.

Worldline ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans ce document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

## SUIVEZ NOUS

